

**DELIBERATION N° 17/384 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER ET  
EXECUTER LE MARCHE RELATIF A LA LOCATION, LA MISE EN PLACE ET LA  
MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE AFFECTES AUX SERVICES DE  
LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE**

**SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mille dix sept, le dix novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 26 octobre 2017, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Guy ARMANET, François BERNARDI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Christophe CANIONI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Paul-André COLOMBANI, Christelle COMBETTE, René CORDOLIANI, Muriel FAGNI, Marie-Xavière FILIPPI, Stéphanie GRIMALDI, Lauda GUIDICELLI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Antonia LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Karine MURATI-CHINESI, Nadine NIVAGGIONI, Delphine ORSONI, Antoine OTTAVI, Paulu Santu PARIGI, Laura Maria POLI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Josette RISTERUCCI, José ROSSI, Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, François TATTI, Jean TOMA, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Paul-Marie BARTOLI à M. Xavier LACOMBE  
M. François BENEDETTI à M. Petr'Antone TOMASI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Françoise NADIZI à Mme Marie-Xavière FILIPPI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI  
M. Ange SANTINI à Mme Karine MURATI-CHINESI  
M. Michel STEFANI à M. Dominique BUCCHINI

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Marie-France BARTOLI, Pierre CHAUBON, Paul GIACOBBI, Maria GUIDICELLI, Marie-Thérèse OLIVESI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,

**VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 10 octobre 2017,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

## **APRES EN AVOIR DELIBERE**

### **ARTICLE PREMIER :**

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter le marché à bons de commande et tous les actes afférents sans incidence financière, relatifs à la location, la mise en place et la maintenance de matériels de reprographie affectés aux services de la Collectivité Territoriale de Corse avec la SARL TNB sise Cours Prince Impérial à Ajaccio, pour un montant annuel minimum de 25 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 100 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 100 000,00 € HT et un montant maximum de 400 000,00 € HT.

### **ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Ajaccio, le 10 novembre 2017

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

### **I – NATURE DE LA PRESTATION**

Il s'agit de mettre à la disposition des directions concernées, des photocopieurs nécessaires à l'exécution des travaux de reprographie.

La présente consultation concerne la location, la mise en place des équipements neufs ainsi que leur maintenance.

La maintenance inclut le dépannage, le nettoyage, la réparation, le réglage, la vérification des équipements. Elle comporte également la fourniture d'une part, des pièces de rechange, quelle que soit la nature de la panne, et d'autre part le toner.

Le titulaire du marché subséquent devra livrer et installer les équipements dans les services de la Collectivité Territoriale de Corse.

### **II – FORME DU MARCHE**

La consultation est passée par Appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le marché comporte un lot unique et est passé pour les montants suivants :

<b>Lot unique</b>	<b>Montant mini HT Sur 4 ans</b>	<b>Montant maxi HT Sur 4 ans</b>
Location de deux matériels de reprographie numérique pour le service de la Reprographie de la CTC	100 000,00 €	400 000,00 €

### **III – DUREE DU MARCHE ET DELAI D'EXECUTION**

La durée du marché est fixée à 48 mois, à compter de notification de l'Accord-Cadre. La date prévisionnelle de début des prestations est fixée au 15 janvier 2018.

### **IV – LES PRIX**

Les prix sont unitaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents aux déplacements et interventions du technicien ainsi que le cout des consommables.

Les prix sont :

- a) fermes en ce qui concerne la location ;
- b) révisables pour la maintenance des appareils des marchés subséquents d'une durée supérieure à 12 mois et fermes pour la maintenance des appareils des marchés subséquents d'une durée inférieure ou égale à 12 mois.

## **V – IMPUTATION**

Le marché sera imputé pour la location, au sous-programme 5311, chapitre 930, article 61358, pour la maintenance, au chapitre 930, article 61558 de la section de fonctionnement du budget de la Collectivité Territoriale de Corse.

## **VI – CRITERES DE JUGEMENTS**

A été retenue l'offre jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Critères de jugement des offres :

1. Prix (50 %)

Le critère « Prix » a été apprécié au regard du coût d'exploitation global et prévisionnel annuel.

2. Valeur technique (40 %)

Le critère « Valeur technique » a été apprécié au regard :

- des moyens matériels et humains pour la livraison, la mise en place, les interventions techniques, la formation et la livraison des consommables (50 % de la note du critère Valeur technique)
- des performances techniques des matériels (25 % de la note du critère Valeur technique)
- du délai d'intervention pour l'assistance technique et du délai de livraison des matériels de reprographie et des consommables (25 % de la note du critère Valeur technique).

3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)

Le critère de « Performance en matière de protection de l'environnement » a été apprécié au regard de la faible consommation d'énergie, intégration de matériaux recyclés et/ou recyclables.

## **VII – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION**

Les avis de publicité ont été adressés au JOUE et au BOAMP le 4 août 2017.

La date limite de remise des offres était fixée au 5 septembre 2017.

Nombre d'offres remises : 1 offre remise – Technologies Nouvelles et Bureautiques.

La commission d'ouverture des plis réunie le 21 septembre 2017, a procédé à l'ouverture des enveloppes et à l'enregistrement de leur contenu.

Lors de sa séance en date du 10 octobre 2017, au vu du rapport d'analyse et après discussion, la commission d'appel d'offres a attribué le marché à l'entreprise suivante dont l'offre est économiquement la plus avantageuse :

Lot unique - Location de deux matériels de reprographie numérique pour le service

de la Reprographie de la Collectivité Territoriale de Corse à la société Technologies Nouvelles et Bureautiques.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir m'autoriser à signer et exécuter le marché à bons de commande suivant ainsi que tous les actes afférents sans incidence financière, relatifs à la prestations de location de matériels de reprographie numérique affectés aux services de la Collectivité Territoriale de Corse avec :

la **SARL TNB** sise Cours Prince Impérial à Ajaccio, pour un montant annuel minimum de 25 000,00 € HT et un montant annuel maximum de 100 000,00 € HT, soit pour 48 mois un montant minimum de 100 000,00 € HT et un montant maximum de 400 000,00 € HT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.